



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/380  
13 septembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Point 102 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS,  
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES  
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Assistance internationale d'urgence aux réfugiés  
et personnes déplacées en Azerbaïdjan

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	3
I. RAPPEL DES FAITS . . . . .	2 - 14	3
A. Conflit militaire et dégradation de la situation économique . . . . .	2 - 7	3
B. Populations touchées . . . . .	8 - 14	4
II. INITIATIVES HUMANITAIRES . . . . .	15 - 35	5
A. Évaluation des besoins . . . . .	15 - 25	5
B. Mobilisation des ressources . . . . .	26 - 28	7
C. Organisation et logistique . . . . .	29 - 35	7

\* A/49/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. ACTIVITÉS SECTORIELLES DES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES . . . . .	36 - 76	8
A. Situation des ressources vivrières et aide alimentaire . . . . .	36 - 46	8
B. Santé . . . . .	47 - 57	10
C. Approvisionnement en eau et assainissement . . .	58 - 59	11
D. Logement des réfugiés, soutien et protection des ménages . . . . .	60 - 69	12
E. Enseignement . . . . .	70 - 73	13
F. Secteur social . . . . .	74	14
G. Aide aux petites entreprises . . . . .	75 - 76	14
IV. ASSISTANCE PROVENANT DES ÉTATS, DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET DES ORGANISATIONS INTER- GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES . . . . .	77 - 95	14
V. OBSERVATIONS . . . . .	96 - 99	17

Tableaux

1. Appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase (cas de l'Azerbaïdjan) : recettes et contributions totales, par institution, au 29 juillet 1994 . . . . .	18
2. Appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase (cas de l'Azerbaïdjan) : répartition des contributions des donateurs, par institution, au 29 juillet 1994 . . . . .	19

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 48/114 du 23 mars 1994, dans laquelle l'Assemblée générale, entre autres dispositions :

a) Demandait d'urgence à tous les États, organismes et programmes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales de fournir une assistance adéquate et suffisante sur les plans financier, médical et matériel aux réfugiés et aux personnes déplacées d'Azerbaïdjan (par. 2);

b) Invitait le Secrétaire général à continuer de suivre sous tous ses aspects la situation des réfugiés et personnes déplacées d'Azerbaïdjan, et à offrir le cas échéant ses bons offices (par. 4);

c) Priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-neuvième session sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution (par. 6).

### I. RAPPEL DES FAITS

#### A. Conflit militaire et dégradation de la situation économique

2. Depuis son accès à l'indépendance en août 1991, l'Azerbaïdjan a subi une dégradation marquée de sa situation socio-économique, en raison de problèmes souvent insolubles parmi lesquels un conflit militaire, une grande instabilité et la nécessité d'un ajustement structurel en profondeur, tandis que le conflit en cours à propos du Haut-Karabakh a entraîné d'importants mouvements de population.

3. Suite à une reprise des combats au Haut-Karabakh et aux alentours en avril 1994, les efforts de paix se sont intensifiés en mai et juin 1994 en vue de mettre fin aux conflits dans la région. Le Groupe de Minsk de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et la Fédération de Russie ont renouvelé leurs efforts de médiation, mais les négociations semblent être arrivées à une impasse.

4. Depuis le premier flux de population en 1988 et lors des vagues successives de réfugiés et de personnes déplacées de l'Azerbaïdjan, le pays a éprouvé de grandes difficultés à répondre aux besoins toujours plus grands de cette population sans ressources. De plus, les bouleversements régionaux récents se sont traduits par une dislocation économique qui a encore aggravé la situation et a conduit le Gouvernement d'Azerbaïdjan à dépendre largement de l'aide internationale. La capacité institutionnelle du Gouvernement à gérer le problème des réfugiés et des personnes déplacées, déjà trop sollicitée, doit être suppléée par une intervention humanitaire concertée et cohérente.

5. Le conflit a également gravement endommagé les infrastructures et a entraîné des pertes de terres agricoles et d'autres ressources. Bien que les recettes provenant de l'industrie pétrolière et l'absence de pénurie de carburant permettent aux pouvoirs publics d'assurer quelques fournitures de

céréales, le manque de devises et les contraintes budgétaires restent sévères et limitent la capacité du Gouvernement d'importer différents produits de première nécessité, y compris d'autres denrées alimentaires de base.

6. La diminution des échanges commerciaux avec les autres républiques de l'ancienne URSS et la guerre au Haut-Karabakh ont également provoqué une grande désorganisation. Les moyens d'approvisionnement et les liens commerciaux ont été perturbés par l'effondrement des échanges entre républiques et par la réduction de l'industrie militaire.

7. Depuis 1988, la production a considérablement baissé, le revenu des particuliers a rapidement diminué et le chômage a nettement augmenté. Le taux annuel d'inflation atteignait 2 000 % en 1993 mais a quelque peu diminué en 1994. Le prix du carburant en termes réels tout comme le coût des transports ont triplé, avec des conséquences négatives pour tous les secteurs de l'économie. La dette publique s'est fortement accrue en 1993 et, si la guerre au Haut-Karabakh se poursuit, les conditions économiques continueront à se dégrader.

#### B. Populations touchées

8. Les réfugiés, dont la plupart viennent d'Arménie, seraient actuellement au nombre de 250 000, tandis qu'on estime à 658 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Dix pour cent seulement de ce dernier groupe vivent dans des camps organisés; les autres vivent dans des bâtiments publics, dans des logements fournis par le Gouvernement ou dans des familles d'accueil. En outre, la dernière offensive arménienne a entraîné le déplacement de 50 000 personnes supplémentaires, en provenance pour la plupart de la région du Terter.

9. Ainsi, près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées sont aujourd'hui entassés dans les maisons de leurs proches, dans des écoles, dans des fermes collectives, dans des tentes et dans des milliers d'abris de fortune dans tout l'Azerbaïdjan. Nombre d'entre eux vivent dans des conditions particulièrement difficiles et dépendent entièrement de l'aide extérieure. Le manque d'eau salubre et d'installations sanitaires a provoqué une augmentation du nombre de cas d'hépatite A, de rougeole, de diphtérie et de poliomyélite.

10. Les mauvaises conditions de vie des réfugiés et des familles déplacées, caractérisées par le manque d'hygiène et l'ignorance des mesures à prendre pour prévenir la propagation des maladies, les rendent plus vulnérables encore aux épidémies, d'où l'importance de renforcer l'éducation sanitaire.

11. À l'heure actuelle, environ 200 écoles dans tout le pays sont occupées par des réfugiés et des personnes déplacées, ce qui a pour résultat d'empêcher quelque 58 500 enfants d'aller à l'école de manière régulière. Le manque de papier pour l'impression des manuels et la pénurie de fournitures scolaires diverses perturbent gravement les études de nombreux élèves. La situation des enfants déplacés et handicapés placés dans des pensionnats et des orphelinats est particulièrement difficile.

12. Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime à 447 000 le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, des réfugiés et des membres des groupes les plus vulnérables qui ont besoin de secours alimentaires. Les plus démunies des personnes déplacées à l'intérieur du territoire vivent dans des logements temporaires près des routes ou sont logés provisoirement dans des bâtiments communaux tels que des écoles, des sanatoriums, des foyers, des pensions, des wagons désaffectés et autres structures publiques. Parmi les bénéficiaires les plus vulnérables figurent les personnes âgées vivant seules avec des revenus inférieurs à la retraite mensuelle minimale ainsi que les invalides, handicapés et orphelins placés dans des établissements.

13. Environ 10 % seulement des personnes déplacées vivent dans des camps organisés dirigés par les sociétés iranienne et turque du Croissant-Rouge et par l'Organisation islamique internationale de secours. En 1993, le nombre de camps abritant des personnes déplacées a augmenté dans tout l'Azerbaïdjan. Les camps les plus importants se situent à Imishli, Agjebedi, Saatly, Bilasuvar, Beylagan et Sabirabad, localités dont plusieurs se trouvent à la frontière iranienne.

14. La plupart des personnes déplacées à l'intérieur du territoire n'ont que peu ou pas de moyens de se procurer des ressources en espèces pour vivre et dépendent en grande partie de l'aide humanitaire internationale. Les difficultés budgétaires du Gouvernement ont considérablement restreint sa capacité de continuer d'aider ces personnes dans le besoin; le système de protection sociale a pratiquement disparu.

## II. INITIATIVES HUMANITAIRES

### A. Évaluation des besoins

15. Les besoins les plus immédiats de l'Azerbaïdjan sont liés à l'impact du conflit militaire et de la dégradation économique sur la situation de larges segments de la population. L'un des besoins les plus urgents est donc la fourniture de rations alimentaires complémentaires aux personnes les plus touchées.

16. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les besoins totaux en céréales pour la période d'avril 1994 à mars 1995 s'élèvent à 2,3 millions de tonnes, dont 1,1 million de tonnes destinées à la consommation humaine directe, près d'un million de tonnes à l'alimentation animale et 250 000 tonnes à d'autres usages. En supposant pour 1994 une récolte de céréales d'importance moyenne en juillet et août, soit 1,3 million de tonnes, il sera nécessaire d'importer 1 million de tonnes de céréales alimentaires pour la période de 12 mois débutant le 1er avril 1994.

17. Le Gouvernement avait prévu d'importer ce volume sur une base marchande, grâce à des allocations de crédits et aux recettes d'exportation de produits pétroliers et autres. Toutefois, en raison de la diminution des exportations et de la dévaluation rapide du manat, le Gouvernement éprouve actuellement de grandes difficultés à importer la quantité minimale nécessaire de céréales.

18. Le manque de devises continuera à limiter considérablement les importations d'autres denrées alimentaires de base et de céréales fourragères. À la mi-juin, par suite de la crise économique, les prix du pain et du carburant ont été fortement relevés et seront désormais revus au moins tous les trimestres. Compte tenu des problèmes actuels, une aide alimentaire complémentaire sera nécessaire pour le grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire ainsi que de réfugiés et d'autres groupes dans le besoin.

19. Des mesures d'urgence sont encore nécessaires pour atténuer la dégradation de la situation dans le secteur de la santé, notamment des mesures visant à réduire l'incidence croissante des maladies d'origine hydrique et de la diphtérie et à élargir les programmes de vaccination. Il est nécessaire que des pays donateurs financent l'approvisionnement en médicaments essentiels et autres fournitures médicales en grandes quantités. Un appui en matière de prothèses est également considéré comme important, compte tenu du grand nombre de personnes blessées lors du conflit ou par des mines, et du manque actuel d'installations et de traitements appropriés.

20. De même, il est essentiel de fournir une assistance dans le domaine éducatif, à la fois pour permettre aux enfants de retourner à l'école et pour améliorer leur environnement scolaire. Il faut remettre les écoles en état, prévoir des salles de classe temporaires, fournir du papier pour l'impression des manuels et d'autres matériels pédagogiques de base. Il convient d'accorder une attention particulière aux enfants placés dans des établissements tels qu'orphelinats et centres pour handicapés et invalides.

21. Depuis la fin du mois de juillet 1994, la liaison ferroviaire entre l'Azerbaïdjan et la région du nord Caucase de la Fédération de Russie, par laquelle passe la plus grande partie du trafic à destination et en provenance de l'Azerbaïdjan, est suspendue. Actuellement, quelque 2 000 wagons contenant des denrées alimentaires et d'autres marchandises destinées à l'Azerbaïdjan sont retenus à Chechnya, tandis que les marchandises destinées à l'exportation ne peuvent quitter l'Azerbaïdjan.

22. On continue d'avoir besoin de logements, de produits non alimentaires et de services d'assistance pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire qui sont logés dans des bâtiments publics, des abris en dur et des tentes. Il faut notamment remettre en état certains abris et prévoir les biens et services requis pour aider ces personnes à passer l'hiver. Des activités génératrices de revenus sont également nécessaires afin de permettre aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées de subvenir à leurs propres besoins.

23. Le Gouvernement a besoin d'une assistance technique et de matériel informatique pour renforcer sa capacité de coordonner efficacement la fourniture de l'assistance humanitaire. Une aide similaire est nécessaire pour les différents ministères de tutelle (santé, éducation et ministères concernés par les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire).

24. En raison des graves restrictions apportées à la capacité logistique de la région du Caucase tout entière, un appui est également nécessaire pour les ports et les liaisons ferroviaires afin d'assurer que le volume prévu de fournitures

de secours puisse parvenir en Azerbaïdjan. Cet appui devrait comporter notamment l'amélioration du réseau de communication de la région.

25. Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont très insuffisants et ont un besoin urgent d'améliorations. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et plusieurs organisations non gouvernementales fournissent une assistance à court terme dans ces domaines, mais les besoins des réfugiés et des personnes déplacées en Azerbaïdjan sont énormes, et coûteux à satisfaire.

#### B. Mobilisation des ressources

26. En 1993, les dons versés en réponse à l'appel commun des organismes des Nations Unies pour l'assistance humanitaire au Caucase ont été généreux mais moins importants que prévu.

27. Comme suite à une mission interorganisations d'évaluation des besoins dirigée par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, un appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase a été lancé pour la période du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. Cet appel portait sur 29 252 373 dollars destinés à répondre aux besoins de la situation d'urgence en Azerbaïdjan. À la fin de juillet 1994, les contributions annoncées s'élevaient à un peu moins de 10,5 millions de dollars, soit 35,7 % de la somme demandée, laissant un manque à recevoir de près de 19 millions de dollars.

28. Si, en 1994, les contributions se sont améliorées, elles restent nettement insuffisantes. Afin d'assurer que les besoins les plus urgents continuent à être couverts, le Département des affaires humanitaires, en collaboration avec des partenaires de l'action humanitaire menée dans le Caucase, réexamine actuellement les priorités à la lumière des ressources disponibles. Dans le cadre du processus ainsi engagé, le projet de plan de stratégie distribué à la fin du mois de mai 1994 sera révisé en octobre 1994.

#### C. Organisation et logistique

29. La structure sur laquelle s'appuie le système des Nations Unies pour fournir des secours est dirigée par le Coordonnateur des secours d'urgence, qui est aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le Département des affaires humanitaires, par l'intermédiaire du représentant des Nations Unies et de son coordonnateur en Azerbaïdjan, est responsable de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par le système des Nations Unies.

30. Le Coordonnateur du Département en Azerbaïdjan a pour mission de faciliter le travail des partenaires humanitaires et d'assurer au nom du Département une fonction de liaison avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les représentants des donateurs.

31. Des réunions interorganisations, dont la présidence est assurée par le Département, se tiennent chaque semaine à Bakou. Le Département prévoit d'avoir un spécialiste des questions humanitaires en poste pour le 1er septembre et

procède actuellement à l'envoi sur le terrain d'un spécialiste des questions humanitaires adjoint de 2e classe. À titre transitoire, le Département a dépêché à Bakou, au début du mois d'août, un spécialiste des questions humanitaires chargé d'assister son coordonnateur jusqu'à ce que des arrangements à plus long terme soient mis en place.

32. Le HCR continue de fournir une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées. Au cours de la période 1994/95, on s'attachera tout particulièrement à fournir à des groupes cibles des moyens destinés à les aider à subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Au titre de ses attributions juridiques et de son mandat de protection, le HCR renforcera son système d'inscription des réfugiés et continuera à dispenser une formation concernant les droits des réfugiés.

33. À la fin du mois de juin 1994, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan et la Société du Croissant-Rouge iranienne ont conclu un accord officiel relatif à la gestion des camps du sud de l'Azerbaïdjan, qui abritent près de 46 000 personnes déplacées, sous la responsabilité conjointe de la Fédération et des deux sociétés. La gestion commune des camps est prévue pour une période de six mois, au cours de laquelle on étudiera la possibilité de transférer la responsabilité de la gestion des camps à la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan.

34. Le transport de grandes quantités de secours humanitaires vers l'Azerbaïdjan représente une opération logistique majeure. Reconnaisant le rôle essentiel du réseau ferroviaire régional dans le transport des secours en nature, le PAM a pris des mesures visant à renforcer le réseau du Caucase à cet effet. L'aide alimentaire n'a été acheminée par avion que dans des cas exceptionnels. Les itinéraires routiers pouvant être empruntés pour l'importation de marchandises dans les pays du Caucase sont actuellement à l'étude.

35. Le Groupe consultatif des services logistiques du Caucase, créé par le PAM à la fin de 1993 et dont le siège est en Géorgie, a largement contribué par ses initiatives à améliorer la coordination logistique du transport des secours humanitaires vers l'Azerbaïdjan. Ce groupe a procédé à une évaluation du port de Bakou en avril et, en conséquence, le PAM examine actuellement la possibilité d'envois directs par rail et par mer depuis l'Europe vers l'Azerbaïdjan.

### III. ACTIVITÉS SECTORIELLES DES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

#### A. Situation des ressources vivrières et aide alimentaire

36. Depuis 1991, la production agricole de l'Azerbaïdjan diminue en raison des perturbations dues au conflit militaire et à la perte de terres cultivables et pâturables productives qui en résulte. Les indicateurs actuels montrent une légère reprise de la production vivrière en 1994, mais on s'attend à une nouvelle réduction du cheptel en raison de la pénurie de produits d'affouragement.



37. L'aide alimentaire à l'Azerbaïdjan, à titre tant bilatéral que multilatéral, est coordonnée par le PAM en vue de mieux couvrir l'ensemble des personnes touchées et d'éviter que les efforts déployés ne fassent partiellement ou totalement double emploi.

38. Le PAM estime à 28 782 tonnes les besoins d'aide alimentaire d'urgence pour la période allant du 1er juillet 1994 au 31 mars 1995. Jusqu'à présent, les donateurs ont annoncé des contributions pour un total de 12 267 tonnes; il manquera donc, pour cette période de neuf mois, 16 614 tonnes représentant un montant de 10,3 millions de dollars des États-Unis, y compris les frais de transport international et national ainsi que les frais de stockage, de manutention et de gestion.

39. Depuis le début des opérations vers la fin de l'année 1993, plus de 4 000 tonnes d'aide alimentaire d'urgence fournie par le PAM ont été livrées à l'Azerbaïdjan, dont 2 449 tonnes sous la forme de colis alimentaires familiaux. Les autres denrées reçues consistaient en 818 tonnes de farine de froment, 550 tonnes de pâtes, 212 tonnes d'huile végétale et 200 tonnes de flocons de pomme de terre.

40. Le PAM assure la coordination générale du transport et de la distribution de l'aide humanitaire dans la région. Les distributions sont effectuées par plusieurs agents d'exécution du PAM. La plupart de l'aide fournie par le PAM est distribuée par l'État et, à plus petite échelle, par le Ministère de l'éducation (distribution aux écoles pour enfants handicapés) et le Ministère du travail et de la protection sociale de la population (pour les personnes âgées vivant seules).

41. La distribution de l'aide alimentaire fournie par le PAM a commencé à Bakou et dans un certain nombre de provinces considérées comme prioritaires. Après s'être fait enregistrer et avoir obtenu des coupons auprès des autorités responsables du logement au niveau local, les bénéficiaires ont pu aller chercher leurs colis dans des entrepôts. En 1993, avant le début des opérations d'aide alimentaire du PAM, le HCR avait fourni diverses denrées alimentaires en quantités limitées.

42. Jusqu'à présent, des aliments d'appoint ont été fournis à plus de 116 000 familles, soit environ 580 000 personnes. En outre, 8 600 personnes seules en ont également bénéficié. Le HCR a pour sa part complété les rations alimentaires de façon indirecte en fournissant des semences potagères et du matériel agricole à toutes les personnes déplacées ayant accès à la terre; ce projet à impact rapide a eu des résultats extrêmement positifs.

43. La distribution à d'autres groupes cibles sera effectuée par des organisations non gouvernementales servant d'agents d'exécution, dans la mesure du possible, et par des agents d'exécution de l'État, tels que le Ministère de l'aide sociale et le Ministère de l'éducation, en particulier pour l'alimentation en établissement. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Care International, Relief International et la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan participent déjà à la distribution de denrées alimentaires fournies par le PAM. Le PAM continuera de superviser et de surveiller l'exécution des programmes alimentaires.

44. D'ici à la fin du mois d'août, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge achèvera la distribution des colis alimentaires familiaux (chacun pour une durée de quatre mois) de l'Office européen de l'aide humanitaire d'urgence (ECHO) à 200 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire dans les agglomérations suivantes : Imishly, Saatli, Agjabedi, Sabirabad 1 et 2, Geranboy et Yevlakh.

45. Entre janvier et juillet 1994, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a distribué 41 500 colis alimentaires familiaux à des personnes déplacées dans les circonscriptions proches du front (principalement Agdam, Terter et Bejlagan). Ces personnes ont également reçu des articles non alimentaires, à savoir 25 000 couvertures, 2 000 feuilles de matière plastique, 256 tentes et autre matériel de secours nécessaire d'urgence.

46. Le CICR, dont les activités de secours sont menées en étroite collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, continuera de centrer ses activités sur les circonscriptions proches du front. L'aide spécifique qu'apportera le CICR à l'avenir dépendra en partie des activités des autres organisations humanitaires.

#### B. Santé

47. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a envoyé un attaché de liaison au Ministère de la santé à Bakou et envisage d'accélérer le programme de lutte contre la tuberculose en Azerbaïdjan. Ce programme comprend des cours de formation destinés aux administrateurs et aux médecins, et a pour but d'assurer un approvisionnement suffisant en médicaments antituberculeux, matériel de laboratoire et moyens de diagnostic de la tuberculose. Parallèlement, l'OMS prévoit également de multiplier les tests de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de l'hépatite afin de garantir des analyses et transfusions sanguines sans risque. Deux études nutritionnelles sont également prévues en collaboration avec le Ministère de la santé avant la fin de cette année.

48. L'OMS collabore étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres institutions et organismes travaillant dans le secteur de la santé, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources et d'uniformiser les conceptions concernant la prestation des services de santé et l'approvisionnement en fournitures médicales.

49. En vue de réduire l'incidence des maladies évitables par vaccination et de réagir plus efficacement à l'augmentation continue du nombre d'enfants malades, l'UNICEF centre ses efforts en Azerbaïdjan sur la vaccination. En collaboration avec le Ministère de la santé, l'UNICEF a organisé, à la fin du mois de juin, une réunion de travail sur le programme élargi de vaccination (PEV). L'UNICEF continuera de fournir au Ministère de la santé tous les vaccins essentiels pour les enfants jusqu'à l'âge de 2 ans, ainsi que les seringues nécessaires aux vaccinations. On estime qu'à l'issue des campagnes de vaccination organisées en commun par le Ministère de la santé et l'UNICEF en décembre 1993, février 1994 et mars 1994, 90 % des enfants âgés de moins de 2 ans ont été vaccinés.

50. L'UNICEF envisage d'affecter en Azerbaïdjan, pour la seconde fois en septembre 1994, un consultant en chaîne du froid chargé de former des moniteurs à la maintenance des installations frigorifiques à compression et à absorption.

51. Les activités de l'UNICEF seront également axées sur la fourniture de trousseaux médicaux contenant des médicaments et des articles médicaux jetables à toutes les institutions pédiatriques de l'Azerbaïdjan, jusqu'à la fin de l'année 1994.

52. L'aide de l'UNICEF à l'Azerbaïdjan continuera d'être centrée sur le PEV, les troubles dus à une carence en iode et le développement des capacités locales, ainsi que sur de nouveaux projets portant sur l'allaitement maternel (initiative concernant la création d'hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons), la planification familiale, l'approvisionnement en eau, l'assainissement du milieu, la réadaptation d'urgence et l'éducation sanitaire.

53. En 1993, l'UNICEF a distribué dans des camps de réfugiés des biscuits à haute teneur en protéines (10 tonnes), des vêtements d'hiver pour les enfants jusqu'à cinq ans (2 000), du shampoing antipoux (5 088 bouteilles) et une lotion à base de benzoate de benzyle (500 bouteilles). L'UNICEF a également fourni au Ministère de la santé des équipements hospitaliers pour enfants (67 jeux) et des sérums antidiphtériques.

54. À l'avenir, l'UNICEF prévoit également de commencer à poser dans le domaine du développement de l'enfant les bases d'une coopération à long terme qui porterait notamment sur des recherches visant à déterminer la nature des facteurs qui sont à l'origine des principaux problèmes sanitaires et sociaux affectant les enfants du pays.

55. Des équipes d'évaluation de l'UNICEF ont également entrepris une étude dans le secteur de la santé et de l'éducation afin de surveiller l'évolution des conditions de vie des enfants et la façon dont ces derniers sont affectés par la situation économique et politique et par l'insécurité.

56. Le HCR finance les activités de trois organisations non gouvernementales qui fournissent des médicaments, organisent des formations et mettent en place des antennes médicales mobiles grâce auxquelles plus de 30 000 patients ont reçu des soins au cours de la première moitié de 1994.

57. Le HCR s'est également engagé dans la création d'antennes médicales constamment pourvues en personnel et devant servir de dispensaires ruraux. Des efforts sont également déployés afin de fournir aux hôpitaux du matériel médical tel que pansements et équipement chirurgical, et d'augmenter la capacité de traitement des hôpitaux pour qu'ils puissent prendre en charge davantage de patients.

### C. Approvisionnement en eau et assainissement

58. En vue de remédier à l'insuffisance des installations d'approvisionnement en eau et à leur manque de fiabilité, le réseau de distribution d'eau fait l'objet d'importants travaux de remise en état et de construction dans 15 des régions les plus défavorisées. Des solutions techniques sont mises en place

/...

pour raccorder au réseau des canalisations urbaines les agglomérations écartées, afin d'assurer l'approvisionnement en eau salubre des collectivités isolées. L'amélioration quantitative et qualitative de l'approvisionnement en eau a pour but d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et de contribuer au bien-être physique général des collectivités bénéficiaires; ce sont les agglomérations rurales et les établissements isolés qui en bénéficieront le plus.

59. En outre, l'on procède à la remise en état des réseaux d'égout existants et à la construction de nouvelles fosses d'aisances, afin de valoriser les efforts déployés dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

#### D. Logement des réfugiés, soutien et protection des ménages

60. Pour faire face aux besoins des réfugiés et des populations déplacées, le HCR oriente son assistance vers la prestation des soins et l'entretien, y compris la fourniture et le remplacement d'articles ménagers.

61. Au cours de l'année 1993, sur le million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire, le HCR a fourni une assistance à environ 300 000 sous diverses formes, telles que vêtements, logements, ustensiles ménagers, denrées alimentaires et autres articles. Les bénéficiaires sont considérés comme les plus vulnérables parmi les réfugiés et les personnes déplacées. Sur le nombre de personnes ainsi assistées, environ 70 % sont des enfants, des femmes et des personnes âgées. La majorité des personnes déplacées proviennent de régions rurales.

62. Alors qu'en 1993, le programme était axé sur l'assistance d'urgence, cette phase du programme devrait prendre fin en 1994 si les ressources financières et les facteurs logistiques le permettent. Un projet pilote actuellement en préparation permettra de privilégier plutôt la recherche d'une solution à plus long terme au problème du logement de quelque 80 % des personnes déplacées provisoirement logées dans des bâtiments publics tels que des écoles, des dortoirs et des instituts techniques. Une telle solution permettrait d'alléger la pression qui pèse sur les infrastructures dans les secteurs de la santé et de l'éducation, d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que de faciliter aux personnes déplacées qui sont sans emploi l'accès à une certaine activité économique.

63. Étant donné l'insuffisance des ressources allouées au programme pour faire face aux besoins et problèmes supplémentaires relatifs au transport des biens de première nécessité dans les régions éloignées, la distribution de ces biens aux personnes assistées par le HCR n'est pas encore complètement achevée.

64. Afin de préserver l'état de santé général et le bien-être physique des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, ainsi que de reconstituer les stocks d'articles précédemment distribués, le HCR achète des couvertures (150 000), des appareils de chauffage à combustible liquide ou solide (poêles) pour 20 000 familles, des ustensiles de cuisine (10 000 jeux) et des lampes à pétrole fabriquées localement (2 000). En outre, le HCR fournira un lot de 100 tonnes de savon de toilette devant servir à une population de 150 000 personnes sur une période de six mois.

65. Les sections les plus vulnérables des collectivités de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire recevront des vêtements (1 000 pièces) et des chaussures (1 000 paires) achetés sur place. Les enfants âgés de moins de 12 ans constituent le principal groupe de bénéficiaires ciblé. La distribution d'articles ménagers sera prise en charge par les comités exécutifs régionaux, supervisés par l'État en tant qu'autorité centrale et par le Ministère des réfugiés et des personnes déplacées, des organisations non gouvernementales désignées par le HCR effectuant la distribution dans leurs régions d'activité. Afin de venir en aide aux familles les plus vulnérables, le HCR fournira, en cas de nécessité, une assistance financière sous forme d'une somme unique équivalant à 50 dollars des États-Unis; 70 familles au total bénéficieront de cette assistance au cours de la période d'exécution du projet.

66. Les arrangements de l'année passée se poursuivent pour la fourniture de feuilles de matière plastique très résistantes permettant d'offrir un abri à de nombreux réfugiés et personnes déplacées qui n'ont pour se loger que des structures rudimentaires ou inadéquates, et d'améliorer leurs conditions de vie dans l'immédiat.

67. Le HCR procède actuellement à l'achat de 2 000 tentes à double toit afin de remplacer une partie des tentes endommagées qui ne constituent plus un abri suffisant pour les collectivités déplacées installées le long des routes ou dans des camps. Un grand nombre de tentes devront être remplacées en prévision de l'hiver 1994/95, en particulier dans les camps.

68. Le projet prévoit également la construction d'habitations unifamiliales à l'aide de matériaux disponibles localement, ainsi que l'attribution de logements permanents à certaines personnes déplacées qui occupent les bâtiments d'écoles publiques et d'autres établissements d'enseignement, en vue de libérer les installations scolaires et de permettre à quelques-unes des écoles de reprendre leurs activités.

69. Le Comité international de la Croix-Rouge visite les personnes détenues pour des raisons liées au conflit du Haut-Karabakh et facilite les contacts entre les détenus et leurs familles par l'intermédiaire de messages de la Croix-Rouge. En outre, deux personnes, recrutées l'une au niveau international et l'autre au niveau national, se consacrent exclusivement à promouvoir le respect du droit humanitaire international dans les forces armées azerbaïdjanaises, les médias et d'autres groupes cibles.

#### E. Enseignement

70. On estime qu'en raison des déplacements massifs et de l'exode qui ont affecté les populations depuis 1988, environ 45 % des 908 000 réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan vivent dans des abris provisoires, dans des tentes ou en plein air; leurs enfants n'ont pratiquement aucun accès à l'enseignement.

71. La scolarisation pose un problème critique dans les régions d'Azerbaïdjan touchées par le conflit, car 200 bâtiments scolaires sont actuellement occupés par des réfugiés et des familles déplacées à l'intérieur du territoire, et plus de 58 500 enfants sont dans l'impossibilité de suivre les cours régulièrement.

72. Ces bâtiments scolaires servant de logement aux personnes déplacées, des plans sont à l'étude en vue de fournir aux enfants une infrastructure scolaire de remplacement, afin de relancer les activités d'enseignement primaire et secondaire et de prendre en charge un nombre accru d'enfants d'âge scolaire. Ainsi prévoit-on d'installer à des fins scolaires jusqu'à 300 tentes de 3,5 mètres sur 8 mètres.

73. La pénurie de manuels scolaires est cause d'inquiétude. Cette pénurie est particulièrement grave parmi les enfants réfugiés et déplacés. Le HCR tente de résoudre ce problème au moyen d'un projet pilote prévoyant l'achat de fournitures scolaires et de matériel pédagogique.

#### F. Secteur social

74. Le PNUD finance une enquête pilote sur la population active, réalisée par le Ministère du travail et des affaires sociales d'Azerbaïdjan. Ce projet analysera les besoins et tendances futurs en matière d'emploi, en tenant compte des besoins des familles qui devraient se réinstaller en Azerbaïdjan dans un avenir proche.

#### G. Aide aux petites entreprises

75. Ce projet a pour but de fournir des outils à certaines catégories d'hommes de métier pour leur permettre d'utiliser à nouveau leurs compétences et promouvoir l'activité économique et l'autonomie parmi les artisans qualifiés. Ce projet permettra à un nombre limité d'hommes de métier, tels que maçons, charpentiers, mécaniciens auto, électriciens et plombiers, de reprendre leurs activités professionnelles et de fournir des services réguliers aux collectivités déplacées.

76. Le HCR exécute également un programme de soutien aux activités agricoles à petite échelle entreprises par les familles réfugiées et déplacées. Environ quatre tonnes de semences ont été mises à la disposition de quelque 60 000 familles, ce qui leur a donné l'occasion de cultiver leurs propres légumes. En plus de semences d'hybrides, le projet prévoit l'achat de 11 000 lots de matériel agricole en vue d'aider et de soutenir les bénéficiaires dans leurs cultures potagères. Ces outils pourront également être utilisés pour les travaux de remise en état et de réparation des logements provisoires et donner aux bénéficiaires un certain degré d'autonomie en leur fournissant les moyens d'effectuer eux-mêmes d'autres travaux utiles.

#### IV. ASSISTANCE PROVENANT DES ÉTATS, DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

77. Différents États fournissent à l'Azerbaïdjan une importante assistance humanitaire bilatérale par l'intermédiaire d'organisations régionales telles que l'Union européenne ainsi que d'organisations non gouvernementales internationales et nationales. Les informations fournies par ces États à la demande du Secrétariat des Nations Unies sont répertoriées ci-après.

78. L'Égypte a expédié en Azerbaïdjan des couvertures, des médicaments et du matériel médical d'une valeur totale de 364 000 livres égyptiennes.

79. La République islamique d'Iran participe activement aux opérations de secours à l'Azerbaïdjan en fournissant des vivres, de l'eau et des équipements sanitaires et médicaux par le biais de la Société du Croissant-Rouge iranien. Les cliniques du Croissant-Rouge iranien offrent des services médicaux et sanitaires aux personnes déplacées. À ce jour, près de 2 500 cas de rougeole et de poliomyélite ont été traités, et des enfants de moins de 5 ans ont reçu le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT).

80. Le Japon a versé 1 million de dollars au HCR pour l'achat de médicaments, de couvertures et d'autres équipements; il a également versé 1 million de dollars au CICR pour l'achat de médicaments et de matériel médical, et 1,25 million de yen à l'UNICEF pour l'achat de trousseaux médicaux d'urgence. Le Japon a, en outre, contribué à raison de 600 000 dollars aux efforts déployés par le HCR pour venir en aide aux réfugiés azerbaïdjanais et aux personnes déplacées venant d'Arménie.

81. La contribution de la Norvège aux activités de secours en Azerbaïdjan s'est élevée au total à 11 467 602 couronnes norvégiennes, dont 7 410 000 couronnes ont été affectées à l'achat de vivres, de médicaments et de tentes, ainsi qu'aux camps de réfugiés et la protection des civils; 3 millions de couronnes ont été versées au HCR pour des programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, et 1 057 602 couronnes ont été allouées, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales norvégiennes, aux personnes déplacées et à l'envoi de personnel détaché.

82. La contribution du Pakistan à l'assistance humanitaire spéciale aux réfugiés azerbaïdjanais s'est élevée à 2,4 millions de roupies pakistanaises. Cette somme a été employée à l'achat de secours en nature, dont 100 tentes, 2 500 couvertures et 1 885 kilos de fournitures médicales, qui ont été acheminés par la Société du Croissant-Rouge iranien.

83. En 1993, la Suisse a fourni une aide d'urgence aux trois pays du Caucase, pour un montant de 3 570 000 francs suisses. Cette somme a été répartie entre le CICR, le HCR, le PAM et la Croix-Rouge suisse. Pour le premier trimestre de 1994, la contribution de la Suisse s'est élevée à 700 francs suisses et a été acheminée par le PAM.

84. Depuis décembre 1992, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni à l'Azerbaïdjan, en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, une assistance d'un montant de 2 199 736 livres sterling; il a versé 2 035 597 livres au cours de l'exercice 1993-1994. En outre, le Royaume-Uni a répondu à l'Appel de l'ensemble des organismes des Nations Unies à une assistance humanitaire d'urgence, lancé en mars 1993, par un don d'un montant de 750 000 livres, sur lequel 500 000 livres ont été versées au PAM, 200 000 livres à l'UNICEF et 50 000 livres à l'OMS. Le Royaume-Uni a également participé pour un total de 2 092 000 livres au financement du programme d'assistance humanitaire consacré par l'Union européenne à l'Azerbaïdjan.

85. Pour l'exercice 1994, les États-Unis d'Amérique ont affecté 12 millions de dollars à l'assistance humanitaire d'urgence à l'Azerbaïdjan. Sur ce montant, 10 millions de dollars ont déjà été déboursés comme suit : 3 050 000 dollars ont été versés à CARE International pour la fourniture de vivres et de moyens de

transport; 1 million de dollars de produits pharmaceutiques ont été collectés par l'organisation Save the Children (États-Unis); 500 000 dollars ont été versés au PAM pour l'achat de vivres, et 6 174 000 dollars ont été distribués par l'intermédiaire d'associations privées pour l'achat de fournitures médicales, de matériel sanitaire, de tentes et de vivres, par le biais du Ministère américain de l'agriculture et du PAM.

86. L'Union européenne a fourni une aide alimentaire d'urgence (blé, sucre et huile végétale) aux trois pays du Caucase, pour un montant total de 13 millions d'écus (unités monétaires européennes).

87. Au début de 1994, la Banque mondiale a accueilli favorablement la demande d'assistance présentée par le Gouvernement d'Azerbaïdjan en vue d'atténuer la grave pénurie d'eau sévissant à Bakou; pour l'exercice 1995, la Banque mondiale a accepté de donner suite à deux projets d'assistance technique, ainsi qu'au projet envisagé d'approvisionnement en eau de Bakou, pour lequel elle prépare actuellement un plan de financement. La Banque a également accepté d'engager pour l'exercice 1996 la préparation d'un projet de rénovation du réseau de distribution de gaz et d'un projet de rénovation du système d'irrigation.

88. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fourni plus de 800 tonnes de farine de froment et 8 000 colis alimentaires familiaux.

89. En collaboration avec la Société du Croissant-Rouge iranien, l'Académie suisse pour le développement a fait don de grandes quantités de vivres, d'articles ménagers et de produits d'hygiène.

90. OXFAM (Royaume-Uni) exécute actuellement un projet de rénovation et de construction d'ouvrages d'adduction d'eau et d'assainissement, ainsi que les programmes connexes d'évacuation des déchets solides, de lutte contre les espèces nuisibles et d'éducation sanitaire. OXFAM a entrepris d'installer 270 latrines et cinq unités de 20 douches. Les travaux d'installation des douches ont déjà commencé.

91. Médecins sans frontières (Belgique) est le principal partenaire du HCR pour l'exécution de projets dans le domaine de la santé. L'organisation évalue les besoins médicaux essentiels sur le terrain, dispense une formation rudimentaire aux auxiliaires médicaux locaux et distribue les médicaments nécessaires aux bénéficiaires. L'organisation non gouvernementale choisie par le HCR est chargée de l'achat de certaines fournitures médicales et de leur distribution en fonction des besoins aux réfugiés et aux personnes déplacées qui se trouvent dans les secteurs les plus exposés. L'organisation envoie également des équipes médicales internationales sur le terrain pour soutenir l'action du Ministère de la santé d'Azerbaïdjan.

92. Relief International (États-Unis d'Amérique) collabore avec Médecins sans frontières (Belgique) pour la mise en oeuvre de projets dans le domaine de la santé, à l'intention principalement des groupes les plus isolés et des collectivités rurales, qui ont ainsi accès à des programmes de soins de santé primaires et au passage d'antennes sanitaires mobiles. Relief International collabore également avec le PAM et a assuré l'essentiel de la distribution de



vivres aux catégories les plus vulnérables et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire, dans plus de 10 circonscriptions autour de Bakou.

93. CARE (Canada) participe depuis peu à l'assistance à l'Azerbaïdjan; le centre de ses activités de distribution est situé à Mingachevir; cette organisation deviendra le principal agent d'exécution du PAM pour la plupart des expéditions à venir.

94. L'Agence internationale adventiste de secours et de développement (États-Unis d'Amérique) distribue des vivres aux personnes déplacées dans la région de Nakhitchevan.

95. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan est chargée de la réception, du stockage, du transport et de la distribution des secours humanitaires dans l'agglomération de Bakou.

#### V. OBSERVATIONS

96. L'Azerbaïdjan a été ravagé par six années de conflit pour la région du Haut-Karabakh. En juillet 1994, les Ministres azerbaïdjanais et arménien de la défense et le représentant des forces armées du Haut-Karabakh ont signé une déclaration les engageant à respecter le cessez-le-feu établi début mai jusqu'à la signature d'un accord politique global. La Fédération de Russie et le Groupe de Minsk constitué dans le cadre de la CSCE ont redonné de la vigueur à leurs efforts de médiation. La communauté internationale espère ardemment que ce conflit prolongé pourra être réglé dans un proche avenir.

97. Le conflit a terriblement éprouvé le peuple azerbaïdjanais et a contribué à aggraver la situation humanitaire dans le pays, notamment par suite du déplacement d'un grand nombre de civils. Même les régions épargnées par les combats souffrent des conséquences de la guerre : effondrement de l'économie, détérioration des services sociaux, conditions de vie précaires et afflux de personnes blessées et déplacées qui ont peu de chances de recevoir des soins adéquats.

98. Le système des Nations Unies a été à l'avant-garde des efforts déployés pour rendre moins pénible la situation des milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Toutefois, il ne pourra fournir l'assistance nécessaire que s'il bénéficie effectivement d'un appui international lui offrant les moyens indispensables à l'accomplissement de cette tâche.

99. La poursuite du conflit réduit la capacité de l'organisation des Nations Unies et de ses partenaires en matière d'assistance de contribuer à la recherche d'une solution durable au problème des réfugiés et des personnes déplacées en Azerbaïdjan.

#### Note

<sup>1</sup> Pour les contributions à l'appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase (en ce qui concerne l'Azerbaïdjan), se reporter aux tableaux 1 et 2. Il convient de noter que certains donateurs ont également fourni des fonds pour la coordination du programme humanitaire interorganisations en Azerbaïdjan.

Tableau 1

Appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase (cas de l'Azerbaïdjan) :  
 recettes et contributions totales, par institution, au 29 juillet 1994

(En dollars des États-Unis)

Pays	Institution	Besoins (Avril 1994- mars 1995)	Report des contributions annoncées	Déficit	Pourcentage couvert
Azerbaïdjan	HCR <sup>a</sup>	6 988 400	2 413 370	4 575 030	34,5
	UNICEF	2 339 296	298 507	2 040 789	12,8
	OMS	3 645 000	80 000	3 565 000	2,2
	UNESCO	1 526 000	0	1 526 000	0,0
	Volontaire des Nations Unies	186 000	0	186 000	0,0
	OIM	98 400	0	98 400	0,0
	PAM <sup>b c</sup>	14 469 277	7 652 338	6 816 939	52,9
<b>Total</b>		<b>29 252 373</b>	<b>10 444 215</b>	<b>18 808 158</b>	<b>35,7</b>

<sup>a</sup> Le budget du HCR couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 1994, car il a un programme en cours avec un cycle budgétaire annuel.

<sup>b</sup> Besoins estimatifs en vivres pour la période du 1er août 1994 au 31 mars 1995.

<sup>c</sup> Le PAM a annoncé de nouveaux besoins s'élevant à 25 526 tonnes et un nouveau report de 12 267 tonnes, ce qui représente un déficit de 13 259 tonnes et un pourcentage de couverture des besoins de 48,1.

Tableau 2

Appel commun des organismes des Nations Unies en faveur du Caucase (cas de l'Azerbaïdjan) :  
 répartition des contributions des donateurs, par institution, au 29 juillet 1994

Donateur	Institution	Code et domaine du projet	Dollars É.-U.
Canada	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	182 482
France	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	175 131
Pays-Bas	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	561 798
Norvège	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	410 959
Royaume-Uni	OMS	CAU-94-1/N23-B — Santé	10 000
Royaume-Uni	OMS	CAU-94-1/N24-B — Santé	45 000
Royaume-Uni	OMS	CAU-94-1/N25-B — Santé	10 000
Royaume-Uni	OMS	CAU-94-1/N26-B — Santé	15 000
Royaume-Uni	UNICEF	Assistance humanitaire aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables	298 507
États-Unis	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	683 000
États-Unis	HCR	CAU-94-1/N28 — Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	300 000
Stichting Vluchteling (Pays-Bas)	HCR	CAU-94-1/N28 — Services de santé par l'intermédiaire de MSF et Relief International	100 000
Total pour l'Azerbaïdjan			2 791 877

Contributions alimentaires du PAM

Donateur	Institution	Code et domaine du projet	Tonnes	Dollars É.-U.
États-Unis	PAM	CAU-94-1/N21 — Aide alimentaire d'urgence	5 926	2 868 000

Contributions alimentaires du PAM : report

Donateur	Institution	Code et domaine du projet	Tonnes	Dollars É.-U.
Finlande			137	196 278
Pays-Bas			1 593	531 915
Royaume-Uni			1 760	746 269
États-Unis			1 633	1 525 000
États-Unis			400	886 000
Communauté européenne			818	898 876
Total pour l'Azerbaïdjan			6 341	4 784 338

-----